



Le premier facteur de réussite c'est la sécurité, le deuxième c'est la sécurité et le troisième, c'est encore la sécurité.



**PRIX :
300 FCFA**

L'ACTUALITE

HEBDOMADAIRE NIGÉRIEN D'INFORMATIONS GÉNÉRALES DE RÉFLEXIONS ET D'OPINIONS
15^{ème} ANNÉE N° 741 DU 12 AU 18 FÉVRIER 2024

Niger-Nigeria

Des relations séculaires à l'épreuve des intérêts capitalistes

Aussi loin qu'on puisse remonter dans l'histoire, les relations entre le Niger et le Nigeria ont été chaleureuses. Il aura, d'ailleurs, fallu les colons Britanniques et Français pour séparer les populations. Cela n'a jamais été un frein dans la cordialité de ces relations. Et c'est toujours aux moments difficiles pour l'un ou pour l'autre qu'elles se manifestaient de la manière la plus intense. On ne compte plus les forts gestes de solidarité de l'un vers l'autre. Et c'est tout naturellement que les deux pays, qui partagent une très longue frontière, avec des populations des mêmes groupes ethniques, parfois parents, se retrouveront dans les mêmes organisations communautaires.



CEDEAO versus AES

L'angoisse a définitivement changé de camp

RETRAIT DES ETATS AES DE LA CEDEAO :

Les Chefs d'états entre suppliques et menaces des Etats demissionnaires



Sécurité Foncière :

Atelier de vulgarisation d'un guide sur la sécurité foncière

Education :

Le ministère de l'éducation Nationale doit veiller au bon déroulement de l'année scolaire !

CEDEAO versus AES

L'angoisse a définitivement changé de camp

Le retrait simultané et sans délai des trois pays de l'Alliance des Etats du Sahel (AES) intervenu dimanche 28 janvier dernier angoisse profondément les chefs d'Etats de l'organisation communautaire ouest africaine. Au début, la décision de retrait du Burkina Faso, du Mali et du Niger de la CEDEAO a été prise à la légère, perçue comme une simple saute d'humeur qui va passer et les choses rentreront vite dans l'ordre. Une appréciation erronée de l'état d'esprit dans lequel sont installés les juntes militaires et les peuples des trois pays par la CEDEAO, du fait de ses agissements irresponsables tendant à les infantiliser et à remettre en cause leur souveraineté. "Vous n'êtes pas encore suffisamment matures pour comprendre ce qui est bien pour vous, il faut vous punir sévèrement pour vous inculquer le sens de la responsabilité". De façon caricaturale, c'est l'attitude infantiliste et condescendante affichée par les présidents Bola Tinubu du Nigéria, Talon Patrice du Bénin, Alhassane Ouattara de la Côte d'Ivoire, Macky Sall du Sénégal et consorts, vis-à-vis des autorités militaires et les peuples des trois pays du Sahel.

Les trois pays ont subi et subissent encore pour certains des sanctions inédites, inventées de toute pièce par les chefs d'Etats de la CEDEAO pour faire souffrir les populations à la base. Les Nigériens sont encore dans cette situation.

L'organisation communautaire a carrément abandonné ses objectifs d'intégration économique et de brassage harmonieux des peuples de la sous-région en vue d'un développement de l'espace pour devenir un véritable bourreau pour lesdits peuples. Y a-t-il déni de souveraineté plus choquante comme cette attitude méprisante ? Non !

C'est la raison objective pour laquelle les trois pays ont décidé de quitter la barque la CEDEAO pour tracer leur propre voie de développement harmonieux en toute souveraineté.

Point de non-retour

Et la décision est irréversible, l'a martelé clairement le capitaine Ibrahim Traoré, chef d'Etat du Burkina Faso, dans un entretien accordé récemment à l'ancien chroniqueur de RFI Alain Foka.

Même le délai d'un an à observer pour que l'acte de retrait entre en vigueur, comme le prévoit le traité de la CEDEAO, les trois pays de l'AES disent ne pas se sentir liés par cette obligation, à partir du moment où l'organisation communautaire a violé ses propres textes pour imposer, particulièrement au Niger, des sanctions criminelles non prévues par aucun instrument.

N'est-ce pas logique comme attitude ? La CEDEAO, en voulant faire très mal aux trois pays, est tombée dans son propre piège et cherche aujourd'hui à sortir de la



trappe. Elle cherche désespérément à remettre la balle à terre, dans l'espoir de ramener le Burkina Faso, le Mali et le Niger à de meilleurs sentiments.

Après les vaines gesticulations de sa Commission visant à amadouer les autorités des trois pays en montrant que la CEDEAO ne leur veut aucun mal et est disposée à négocier afin qu'ils reviennent sur leur décision de retrait, c'est au tour du Conseil de médiation et de sécurité (CMS) au niveau ministériel de prendre le relais pour passer au peigne fin les griefs pour lesquels les trois pays du Liptako Gourma ont décidé de quitter la satanique organisation sous-régionale ouvertement inféodée à de puissances occidentales dont elle défend ouvertement les intérêts au détriment de ceux de ses pays membres.

A l'issue d'une session extraordinaire tenue jeudi 8 février 2024 au siège de l'organisation à Abuja (Nigéria), les ministres ont pondu un rapport mi-figue mi-raisin tendant à blanchir la CEDEAO par rapport aux tares qui lui sont reprochées par les trois sortants. Déni de la vérité

Concernant, par exemple, les sanctions illégales et sauvages imposées au Niger, le Conseil de médiation et de sécurité ministériel soutient qu'elles sont bel et bien conformes aux textes de l'organisation.

Sans en apporter dans son rapport la moindre disposition qui prévoit, par exemple, la fermeture des frontières ou la suspension de la fourniture d'énergie électrique ou encore l'interdiction de survol de l'espace aérien du pays membre sanctionné. Le CMS a aussi péremptoirement affirmé que la CEDEAO fonctionne en toute souveraineté et que les décisions prises par la Conférence des chefs d'Etats ne sont influencées par aucune puissance étrangère.

Ce qui est loin d'être vrai si l'on s'en tient à l'activisme dont a fait montre le président français Macron pour influencer les décisions radicales de l'organisation communautaire vis-à-vis des trois pays de l'AES. C'est également valable pour l'UEMOA et son bras armé, la BCEAO, qui ont entrepris d'asphyxier financièrement les trois pays -particulièrement le Mali et le Niger- alors même qu'aucune

disposition de leurs textes ne mentionne de telles sanctions iniques.

Comme la France contrôle notre monnaie et qu'elle a une emprise sur les chefs d'Etats de l'organisation, ceux-ci ont gelé sans état d'âme les fonds du Niger logés dans les comptes de la banque centrale et ont instruit les banques primaires des autres Etats de l'espace monétaire à suspendre leurs transactions financières en direction de celles de notre pays.

Comment après de tels actes illégaux qui encore continuent d'impacter drastiquement la vie des populations les ministres de l'organisation peuvent-ils se réunir pour dire qu'ils n'ont rien commis de répréhensible vis-à-vis de notre pays ?

N'est-ce pas là un acte de mépris de trop ? Après nous avoir poussé de force à la porte, devant le constat que leurs sanctions n'ont pas produit les effets escomptés, devant le constat aussi qu'ils sont plus perdants que gagnants dans l'affaire, le Conseil ministériel de médiation et de sécurité de l'organisation moribonde cherche à jouer au pompier au nom d'une préservation de la cohésion menacée.

Il fallait y réfléchir avant de poser les actes criminels vis-à-vis des pays de l'AES, qui ont définitivement quitté la CEDEAO et personne ne peut les contraindre à un respect des dispositions de l'article 91 relatif aux modalités de retrait d'un membre. Pourquoi doivent-ils respecter l'article alors même que la CEDEAO a violé ses propres textes pour les sanctionner ?

Tawèye

Niger-Nigeria

Des relations séculaires à l'épreuve des intérêts capitalistes

Aussi loin qu'on puisse remonter dans l'histoire, les relations entre le Niger et le Nigeria ont été chaleureuses. Il aura, d'ailleurs, fallu les colons Britanniques et Français pour séparer les populations. Cela n'a jamais été un frein dans la cordialité de ces relations. Et c'est toujours aux moments difficiles pour l'un ou pour l'autre qu'elles se manifestaient de la manière la plus intense. On ne compte plus les forts gestes de solidarité de l'un vers l'autre. Et c'est tout naturellement que les deux pays, qui partagent une très longue frontière, avec des populations des mêmes groupes ethniques, parfois parents, se retrouveront dans les mêmes organisations communautaires.

La plus importante, par le nombre des pays qui la composent, était au départ, à sa création par une majorité de présidents militaires ayant renversé des présidents issus de partis mais tout de même élus, un regroupement plus porté sur l'économique. Surtout son harmonisation. C'est pourquoi la libre circulation des personnes et des biens en était son crédo à sa création en 1975. Depuis l'ouverture de nos pays au système démocratique du type occidental, nos hommes politiques, spécialisés dans le mimétisme, ont voulu copier les démarches de l'Union européenne, sans filtre.

Avec en ligne de mire le libre échange du capitalisme international. Pour pérenniser les intérêts de ce capitalisme, nos politiques, en parfaits larbins, ont fait des additifs dans la charte pour dicter la conduite à suivre comme si les pays membres ont délégué toute



leur souveraineté. Nos pays sont devenus des appendices de l'occident. Profitant des avantages de l'intégration, les occidentaux délocalisent en Afrique certaines de leurs sociétés. Elles produisent et profitent des avantages de l'intégration au sein de la CEDEAO. Les pays de l'inter land comme les pays du Sahel sont réduits en des consommateurs.

Dans l'impossibilité de mettre sur des industries locales, ils n'ont d'autres perspectives que quitter l'organisation pour prendre leur destin en mains. Devant l'incapacité de nos hommes po-

litiques de se défaire de cette domination, les militaires s'en mêlent. Ce qui a le don d'énerver les occidentaux qui font pression sur la CEDEAO pour qu'elle empêche la tentative de libération de ces pays. La sortie des pays de l'AES de l'organisation est un drame pour certains pantins. On comprend alors aisément la volonté, en dépit des choses qui nous unissent, les autorités nigérianes de prendre certaines décisions à l'encontre du Niger. Après la surenchère guerrière, la fermeture des frontières terrestres, elles décident d'interdire leur espace aérien pour les avions en provenance et à destination du Niger. L'envie de faire plaisir à la France ne semble pas être la principale raison qui irrite Tinubu. On sait son prédécesseur avait mis toute son énergie pour prolonger la ligne ferroviaire jusqu'à Maradi au Niger.

Cet investissement permettra d'acheminer des marchandises au Niger. Le pays de Tinubu beaucoup plus industrialisé déversera ses productions. Un marché sur.

En sortant de la CEDEAO, le Niger empêche le retour de l'investissement car les produits ne bénéficieront du désarmement tarifaire de la communautaire et ne seront pas attractif en matière de prix. Même dans ce cas, les deux pays peuvent trouver des solutions. Ils avaient une coopération fructueuse avant la création de la CEDEAO. Une Commission mixte nigéro-nigériane existe. Des accords bilatéraux qui pourraient être plus attractifs que dans le cadre communautaire. D'autant que voisin, le Benin, envisage sérieusement de revoir sa position. C'est le président Talon qui l'a dit et avec qui on peut avoir des accords bilatéraux nouveaux.

Modibo

Départ du Niger de la CEDEAO :

Une décision irréversible pour le Niger mais la CEDEAO regrette !

Le mercredi 07 février 2024, le Ministère des Affaires étrangères, de la Coopération et des Nigériens à l'Extérieur de la République du Niger a accusé réception de la note verbale de la Commission de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). En réponse à cette note, la République du Niger a réitéré sa ferme décision de se retirer sans délai de la CEDEAO et son caractère irréversible en raison de la violation par l'organisation de ses propres textes, le refus et la mauvaise foi de la CEDEAO à aller vers une sortie rapide de la crise qui secoue la sous-région, notamment d'engager des négociations avec le Niger pour lever les sanctions injustes, iniques et illégales qui handicapent les activités économiques du pays. Ni les textes, ni aucun autre instrument juridique de l'organisation ne prévoit la fermeture des frontières d'un Etat membre. Ainsi, la CEDEAO a violé le droit d'accès à la mer et la liberté de transit du Niger, tels que prévus par l'article 125 de la Convention des Nations Unies sur le Droit de la mer, adoptée à Montego Bay le 10 décembre 1982 et par la Convention sur le commerce de transit des pays sans littoral.

Le Ministère indique à la Commission que ces graves manquements commis par la CEDEAO rendent le Traité de la CEDEAO inopérant au regard des dispositions pertinentes de la Convention de Vienne sur le Droit des Traités de 1969, notamment celles relatives à la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, la survenance d'une situation rendant l'exécution du traité impossible et le changement fondamental de circonstances. En effet, la Convention de Vienne susvisée détermine les circonstances dans lesquelles un traité devient inapplicable. Il s'agit entre autres de : Si l'une des Parties ne respecte pas ses engagements en vertu du traité, l'autre Partie peut invoquer l'inexécution pour en suspendre ou en mettre fin à l'application. Si les circonstances fondamentales ayant servi de base à la conclusion



du traité changent de manière significative, il peut devenir inapplicable en vertu de la doctrine de la modification des circonstances. Par conséquent, le Gouvernement de la République du Niger n'est plus lié aux contraintes de délai, mentionnées à l'article 91 du Traité révisé et évoquées par la Commission. Le Ministère des Affaires étrangères, de la Coopération et des Nigériens à

l'Extérieur de la République du Niger saisit cette occasion pour renouveler à la Commission de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest les assurances de sa haute considération.

Le Niger assumera toutes les conséquences de son retrait et les Chefs d'Etats et gouvernement de la CEDEAO qui ont contribué à cette situation doivent aussi endosser la responsabilité devant l'histoire d'avoir mis en péril une organisation sous-régionale qui vise rien d'autre que l'intégration et la libre circulation des personnes et de leurs biens.

Il revient aux autorités du Niger, de prendre des dispositions afin de contre-carrer toutes les mesures de représailles contre la population surtout qui sont aux abords des frontières de ces pays de la CEDEAO. En plus, le Niger vie

une situation de pénurie de certains denrées alimentaires et produits pharmaceutiques, en cette veille du mois béni de l'islam, le ramadan, où les spéculations sur les produits de première nécessité sont devenues une tradition. Le manque de liquidité, d'argent, dans les banques et sur le marché, commence à toucher le monde rural. On ne peut pas comprendre une baisse de prix de céréales et autres produits alimentaires sur les marchés locaux, mais on constate une hausse vertigineuse dans les centres urbains. Le ministre de commerce en collaboration avec la chambre de commerce doit prendre des mesures draconiennes contre tout contrevenant, qui de toute évidence en lieu et place de faciliter le combat de libération, sont en train d'être complices conscients ou inconscients des sanctions de la CEDEAO. *Zabeirou Souley*

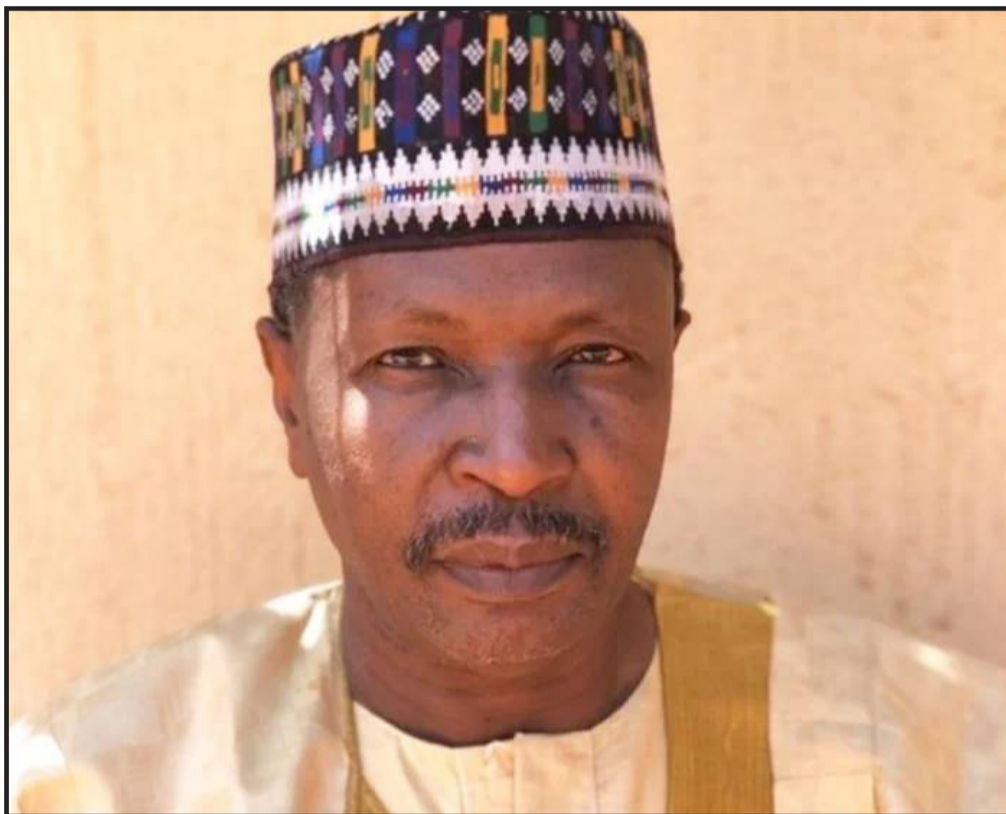
Le premier facteur de réussite c'est la sécurité, le deuxième c'est la sécurité et le troisième, c'est encore la sécurité.

Suite à la tenue de la réunion du Conseil de Médiation et Sécurité de la Cedeao de ce 8 février, nous donnons la parole au Président Djibrilla Baré Maïnassara, Economiste, qui a été Délégué à la Conférence Nationale Souveraine, ancien Auditeur Interne au Siège de la BCEAO, Ancien Conseiller Spécial du président de la République pour les Questions Economiques et Financières et Candidat l'élection présidentielle 2020-2021 au titre de l'UDFP SAWABA pour nous décortiquer les tenants de cette réunion

Le Conseil de Médiation et Sécurité de la Cedeao qui vient de se réunir ce 08 février a rejeté en bloc toutes les raisons avancées par les trois (3) Etats fondateurs de l'AES pour leur retrait sans délai de l'institution par leur communiqué conjoint, du 28 janvier 2024. En tant que citoyen et Economiste ancien cadre de la Bceao quels sont vos commentaires par rapport aux conclusions de cette réunion ?

Je vous remercie de l'intérêt que vous portez à ma modeste personne en me permettant de m'exprimer sur les questions touchant à la vie de la Nation. Je m'exprime en tant que citoyen et donc en mon nom propre. Ce que je dis n'engage donc que ma personne.

Effectivement, j'ai suivi comme tout un chacun, les conclusions de cette réunion qui circulent abondamment sur les réseaux sociaux. Ce que je retiens du communiqué final de la réunion, c'est que nos dirigeants stratèges de l'AES ont asséné un uppercut fatal aux dirigeants extrémistes de la Cedeao qui ont du mal à s'en remettre. Ces derniers ont été d'autant plus surpris que les généraux nigériens ont fait mine de négocier une période de transition avec la Cedeao qui croyait ainsi tenir une position forte par rapport aux conditionnalités extrêmes posées pour la levée des sanctions. C'est le cas notamment de la libération de Bazoum sur laquelle la Cedeao est intraitable. Mais ce retrait brusque et Imprévisible des trois Etats de la Cedeao fausse complètement tous leurs plans. Donc c'est normal qu'ils soient furieux. Ces dirigeants doivent se faire une raison. Dans un ménage



à deux quand un partenaire décide de rompre, c'est imparable. Comme l'a dit le poète et chanteur Charles Aznavour, «Il faut toujours savoir quitter la table quand l'amour est desservi...les cris de haine et de désespoir ne servent à rien». **Comment voyez-vous alors la suite des événements ?**

Je crois et j'espère que les trois États fondateurs de l'AES ne vont pas s'arrêter en si bon chemin. La suite logique est la création d'une monnaie puisque les trois pays sont tous producteurs d'or et disposent d'énormes autres ressources naturelles qui leur permettent de voir l'avenir en rose. En fait ces pays vont promouvoir une véritable intégration économique en mutualisant leurs efforts parce que tout compte fait l'UEMOA n'a rien fait en matière d'intégration économique de nos Etats. Donc, tout reste à faire.

Quels sont d'après vous les paramètres en prendre en compte pour la réussite des projets d'intégration de ces trois pays ?

Le premier facteur de réussite c'est la sécurité, le deuxième c'est la sécurité et le troisième, c'est encore la sécurité. Les chefs d'Etats ont intérêt à assuré la sécurité de leur propre personne parce que les néo-colons n'accepteront jamais de leur accorder une autonomie totale sur leurs options. Combien de Chefs d'Etat ont été assassinés pour moins que des options de défense des intérêts de leur pays. En la matière c'est tolérance zéro. Le Général Tiani en homme averti, sait à quoi s'en tenir.

Quels sont les arguments qui confortent la décision de retrait des trois Etats AES de l'organisation ?

Je l'ai maintes fois répété, les Chefs d'Etat ne se focalisent que sur les élections au travers de la convergence constitutionnelle inscrite à l'article 1 du protocole sur la démocratie et la bonne gouvernance. Ils ignorent royalement les aspects relatifs à la lutte contre la pauvreté dans nos Etats et partant du bien-être de nos populations qui est la finalité d'une bonne gouvernance.

En effet l'article 25 et 26 dudit stipulent : « Les Etats membres conviennent que la lutte contre la pauvreté et la promotion du dialogue social sont des facteurs importants de paix » et « les Etats membres s'engagent à assurer les besoins et services essentiels de leurs populations ». Dans le cas du Niger pour lequel tous les records ont été battus en matière de sanctions infligées dans le cas du respect de la convergence constitutionnelle, la mal gouvernance jamais enregistrée dans ce pays a précipité ce pays au dernier rang du classement de l'Indice de Développement Humain du PNUD pendant une décennie entière de 2012 à 2022. Sans compter que tous les records d'insécurité ont été battus avec des milliers de morts civils et militaires et de milliers de civils déplacé pour une guerre provoquée par les autorités pour des motifs inadmissibles avec les débordements en matière de gouvernance que l'on sait.

Si à ce tableau peu reluisant on ajoute le fait que les Chefs d'Etat de la CEDEAO tournent la tête lorsque des tripatouillages des textes fondamentaux sont effectués par certains de leurs pairs ce, en dehors des normes admises, alors bonjour les dégâts. Les Chefs d'Etat de la CEDEAO ont intérêt à revoir leurs copies avant qu'il ne soit trop tard. Au fait est ce que le président Tinubu et Ouattara savent que le Niger a été depuis toujours classé parmi les Etats à régimes autoritaires par le classement d'un Journal aussi crédible que « THE ECONOMIST » ?

Merci M. Le président

Par Omar Sanda

RETRAIT DES ETATS AES DE LA CEDEAO :

Les Chefs d'états entre suppliques et menaces des Etats demissionnaires

La CEDEAO, plutôt que de faire son mea culpa suite au retrait de trois membres fondateurs martyrise les citoyens par des embargos inopportuns au nom d'une démocratie copier-coller en cours dans nos pays depuis une trentaine d'année suite au fameux discours de La Baule, elle persiste et signe dans son arrogance vis à vis des trois Etats souverains du Mali, du Burkina et du Niger.

Le Communiqué au ton agressif de la session extraordinaire du Conseil de Médiation et de Sécurité (CMS) de l'organisation tenue le 8 février 2024 et qui était consacré au retrait des trois (3) pays membres est assimilable à une sorte d'aveu d'impuissance.

Adhérer à une organisation internationale ou s'en retirer demeure un acte volontaire d'expression naturelle de la souveraineté de l'Etat. Alors même qu'ils n'y étaient aucunement obligés vis-à-vis de la CEDEAO, le Mali, le Burkina et le Niger avaient tout de même tenu à s'expliquer sur les motifs de leur retrait de la CEDEAO.

Lors de cette session, la CEDEAO s'est sentie obligée de passer en revue les différents motifs invoqués par les Etats pour quitter l'organisation en les balayant d'un revers de main comme si ces Etats n'avaient pas le droit de quitter cette organisation qui ne correspond plus à leurs plans.

Quels sont les arguments servis ?

- De l'illégalité des sanctions de la Cedeao contre les 3 Etats de l'AES

Quand la Cedeao soutient que les «les sanctions imposées ne sont ni illégales ni inhumaines car elles sont ancrées dans les Protocoles de la CEDEAO», elle ne peut être comprise. Pour la bonne et simple raison que le protocole additionnel de 2012



(voir encadré) n'a été ni vulgarisé ni ratifié par les parlements des Etats composant la Cedeao. Même si c'était le cas le protocole n'a pas fait l'objet d'un contrôle de constitutionnalité par rapport au traité révisé et aux textes internationaux. La convention sur la mer n'autorise pas la fermeture des frontières empêchant aux pays de l'hinterland d'accéder à la mer. De même les statuts de la Bceao n'autorise pas cette institution à geler les avoirs des pays membres ainsi que toutes les transactions financières. Les sanctions ont concerné des produits pharmaceutiques et même l'alimentation des bébés, ce qui plus qu'inhumain. La liste est longue des mesures illégales prises par la Cedeao dans le cadre du respect du protocole dans le seul but de rétablir un homme sur son trône. L'homme qui a justement violé toutes les autres dispositions du fameux protocole.

Du déni de l'influence des puissances étrangères

L'argument consistant à dire que la Cedeao ne subit aucune influence des puissances étrangères est très risible quand tous les observateurs constatent les déplacements de certains chefs d'Etat sur Paris à la veille de chaque réunion d'importance de la Cedeao. Sans compter les déclarations intempestives du président français qualifié de putschiste. Il ne s'est jamais gêné pour dire que les Etats AES seront châtiés. L'intervention armée planifiée par l'armée française contre le Ni-

ger dès les premières heures du coup d'Etat est une évidence. Il faut se rappeler qu'une autorisation d'intervention de l'armée française visant à attaquer le palais présidentiel pour libérer Bazoum avait été signée par le ministre des Affaires étrangères dès le premier jour du putsch. Ce dernier a continué à s'activer avec l'appui et l'assistance des autorités et médias français les jours et semaines suivantes.

Des déviations observées par la Cedeao

Les pères fondateurs de la CEDEAO qui étaient pour la plupart des militaires en créant l'institution en mai 1975 visaient exclusivement l'intégration économique de la sous-région. Le Plan d'action de Lagos en est une preuve. C'est le protocole de 1993 introduisant les conditionnalités démocratiques sans contreparties pour les populations d'une bonne gouvernance qui a fait dévier la Cedeao de ses objectifs l'intégration économique. Même si l'idéal démocratique était noble au départ de coupler la démocratie au développement, l'esprit pouvoiriste des dirigeants a pris le pas sur toute autre considération.

Nous sommes des observateurs et nous n'avons, à ce jour, enregistré aucune action décisive de la Cedeao dans la lutte contre l'insécurité et le terrorisme. Bien au contraire, nous avons déploré que cette organisation se complaise dans un mutisme incompréhensible lorsque les terroristes, dont la

complicité a été établie avec certaines puissances impliquées dans l'extension du terrorisme pour des objectifs géopolitiques, frappent nos Etats.

Les Chefs d'Etat de la CEDEAO doivent se convaincre que la décision des Etats AES de se retirer « sans délai » de la CEDEAO ne peut être entravée par l'article 91 du traité révisé de l'institution dès lors que les chefs d'Etat n'ont pas donné le choix au Niger par exemple. Avec des avoirs financiers bloqués à la Bceao, des frontières fermées qui empêchent à cet Etat enclavé, l'accès à la mer, une fourniture de l'énergie électrique unilatéralement suspendue, le tout en violation des textes internationaux, le Niger n'avait pas d'autres choix que de quitter l'organisation.

Si comme le dit la CEDEAO, les raisons avancées par les trois Etats membres pour justifier leur retrait ne sont que de la poudre aux yeux, on pourrait rétorquer à la CEDEAO que les menaces qu'elle profère ne feront ni chaud ni froid aux trois Etats demissionnaires. Le rappel des dispositions de l'article 91 n'est en réalité qu'un pétard mouillé et rien de plus, la CEDEAO ne disposant pas en la matière, des moyens de sa prétention musclée. Les observateurs nationaux et internationaux se sont rendus compte que la prétendue force en attente n'est que de l'esbroufe. Donc les Chefs d'Etat ont intérêt à négocier pour sauver ce qui peut l'être.

Par Djibrill Baré

ALERTE , 6^{ème} Colonne

C'est parce que nous sommes engagés dans la sauvegarde de la Patrie, et cela depuis les moments où bien de gens étaient frieux, pour ne serait-ce que ÉCRIRE TRANSITION EN MARCHÉ dans leurs Publications.

On parlait de « Coup d'Etat non consommé ».

Devant l'apparition d'un phénomène qui pourrait affecter la MARCHÉ de la SAUVEGARDE de la PATRIE, nous avons le Devoir d'alerter. Il s'agit de pratiques qui pourraient faire le Lit pour un phénomène que nous qualifions de « 6^{ème} Colonne ».

Si la 5^{ème} Colonne malgré ses artifices peut être identifiée et neutralisée, la 6^{ème} Colonne est difficilement détectable parce que usant de subtilités pour influencer, directement ou indirectement, des Décisions parfois stratégiques.

Les succès jusqu'à ce jour de la Transition seront tributaires de la sincérité de notre Rapport à Allah SWT.

Le Premier Ministre Lamine M. ZEINE l'a résumé en des termes forts justes : « Nous agissons également avec la crainte de Dieu ».

Ce Rapport avec Dieu fortifié tous les jours sur l'ensemble du pays, est une valeur fondamentale à ne point déprécier par des comportements avec, ne serait-ce qu'une petite graine de contre-valeurs.

La « courtoisie » pour laquelle



Mme Baze avait mis en garde, les commérages, les règlements de comptes sur fond de calomnie, et ou de diffamations, l'esprit de suffisance, etc., sont autant de contre-valeurs fortement désapprouvés par notre Créateur. Lui Qui Voit tout et est parfaitement Audiant.

Ces contre-valeurs si elles ne sont découragées très tôt, vont faire le lit sciemment ou non, de la 6^{ème} Colonne.

Pour sa survie elle va s'employer à décourager les Initiatives, les Personnalités Ressources (Société Civile ou Hommes politiques), susceptibles d'apporter de la Valeur ajoutée concrète à la Marche de la Transition. La bonne inclusivité absolue incontournable pour le succès de la Transition, pourrait ne pas être au Ren-

dez-vous.

Aussi les Forces transfuges composante de la 5^{ème} Colonne, peuvent exploiter les déficiences créées par la 6^{ème} Colonne.

Si une prise de conscience n'est pas faite sur le phénomène, il pourrait s'épanouir et étouffer l'énergie indispensable à la marche de la Transition.

En Nigérien Tout Court nous avons toujours rappeler l'importance de revenir à nos valeurs fondamentales sociales, sans attendre. Cela pas seulement au bout des lèvres, mais

surtout dans les comportements et les Actes de gestion des Affaires Publiques.

Il faut toujours se remémorer du fait que Dieu Qui nous a Comblés de Sa Bénédiction, est parfaitement Connaisseur de Tout, et Reste aux Vraies Commandes.

Le CNSP et le GOUVERNEMENT DOIVENT SE DONNER LES MOYENS de SÉPARER LE BON GRAIN DE L'IVRAIE. TROUVER UN MECANISME OU FILTRE À TOUS LES NIVEAUX CONTRE LE MENSONGE, les CALOMNIES, et autres DIFFAMATIONS. Un Critère efficace c'est être dans la vérité c'est d'analyser tous les de Rapports, les Enquêtes, les Rumeurs, à l'aune du seuil CRITÉRIUM I de L'INTÉRÊT

SUPÉRIEUR DU NIGER.

Par exemple si nous devrions tenir compte du simple fait que nos Concitoyens ont travaillé dans le Régime déchu, nous trouverions très peu de Personnes. C'est pourquoi ce qui devait être important c'est que les Concitoyens susceptibles d'être sollicités pour la conduite des Affaires publiques, n'aient pas été dans la compromission ou la trahison par rapport aux intérêts du Niger.

L'expérience enseigne que les courtisans généralement sans compétences particulières, et autres opportunistes de tous temps, sont à la manœuvre autour des Chefs. ILS EN ARRIVENT MÊME A MENTIR SUR LES CHEFS EN INSINUANT QUE TELLES OU TELLES DÉCISIONS SONT ORDONNÉES PAR LES CHEFS.

Ils ne survivent que dans le complotisme, la diffamation, le petitisme, l'affairisme ...

Un Frère Nigérien, ancien Haut Fonctionnaire des Nations Unies, nous a expliqué que POUR CETTE TRANSITION HISTORIQUE, NÔTRE PAYS DEVRAIT AVOIR RECOURS AUX « MEILLEURS DE SES FILS et FILLES » Que Dieu Continue de Protéger notre pays, et nous Inspire les comportements qui suscitent davantage sa Bénédiction

*Elhadj MAIGA Alzouma
Nigérien Tout Court
Sahelo-africain Engagé*

Sécurité Foncière :

Atelier de vulgarisation d'un guide sur la sécurité foncière

En collaboration avec le réseau pour la promotion des droits humains et la bonne Gouvernance, l'Agence Nationale d'Assistance juridique et judiciaire ANAJJ, a organisé du 8 au 9 février dernier, à l'hôtel Toubal de Dosso, un atelier de vulgarisation d'un guide sur les mécanismes de sécurisation foncière au niveau national et international. Cet atelier qui a regroupé des magistrats des régions de Niamey, Tillabéry et Dosso, a également enregistré la participation d'acteurs de la société civile. Edité en 2023 sous la supervision de Me TCHERNAKA YACOUBA IDRISSE, avocat à la cour, cet ouvrage de 83 pages qui donne un aperçu global sur les textes nationaux de protection et de gestion foncière, a été présenté aux participants qui se sont penchés sur certaines dispositions qui pourraient les amener à la formulation



de recommandations.

Il s'est agi entre autres du : Cadre Juridique relatif à la loi fondamentale du 25 décembre 2010, qui stipule en son article 28, que toute personne a droit à la propriété, et que nul ne peut être privé de celle-ci que pour cause d'utilité publique sous réserve d'une juste et préalable indemnisation. Du décret n°87-077/PCMS/MI du 18 juin 1987

réglementant la circulation et le droit de pâturage du bétail dans les zones de cultures. Au terme de l'article 2 de ce décret, il est fait mention des : des zones expressément réservées au pâturage, les terrains réservés au pâturage, les abords des points d'eau publics, les forêts classés de 5 ans et plus, les couloirs de passages et les bourgoutières etc...

De la Procédure de Sécurisation Foncière qui porte sur la détention ou l'acquisition d'un document juridique qui précise les droits que détiennent une ou plusieurs personnes sur une terre. Elle fait cas des principaux actes fonciers, consacrés par les textes sous le régime du code civil, du code rural, le code civil et texte spécifiques. Au cours des travaux animés par un expert national et international, les participants ont débattu de plusieurs dispositions en contradiction avec me juridique. Il faut aussi rappeler, qu'en ouvrant les travaux de cet atelier, Mm Rabiou Aichatou Traoré, présidente de l'ANAJJ, a dans son allocution salué la qualité du partenariat qui lie son institution au réseau DH-GOUVERNANCE.

Zada H Badjé

Message de Vœux du Nouvel An Chinois de S.E.M. Jiang Feng, Ambassadeur de Chine au Niger :

Les relations bilatérales seront développées continuellement !

A l'occasion du Nouvel An chinois 2024, au nom de l'Ambassade de Chine au Niger, je voudrais adresser mes vœux du Nouvel An au Gouvernement et au peuple nigérien, ainsi qu'aux amis de tous les milieux qui portent intérêt et soutien au développement des relations entre la Chine et le Niger!



L'année 2023 a été très importante pour la coopération Chine-Afrique. Elle marque le 10ème anniversaire de la première visite du Président Xi Jinping en Afrique, et le 10ème anniversaire de la mise en avant du principe de « sincérité, résultats effectifs, amitié et bonne foi » à l'égard de l'Afrique et du concept de droiture et de bénéfice. Au cours de la dernière décennie, les relations sino-africaines se sont épanouies et sont entrées dans une nouvelle ère, celle de la construction d'une communauté d'avenir partagé de haut niveau entre la Chine et l'Afrique.

En 2023, les relations bilatérales entre la Chine et le Niger se sont développées

continuellement, avec de nombreux fruits dans la domaine de la coopération pratique. La mise en production du champs pétrolier d'Agadem II est accomplie dans les délais prévus, faisant le Niger pays d'exportateur du pétrole. La nouvelle cimenterie CBM de Badaguichiri (Tahoua) a été mise en service, contribuant ainsi à la promotion de l'amitié sino-nigérienne. Liu Yuxi, Représentant

spécial du Gouvernement chinois pour les affaires africaines, a effectué une visite au Niger et a été reçu par S.E. Général de Brigade Abdourahamane Tiani, Président du Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie, chef de l'État. L'Ambassade de Chine au Niger a organisé un grand nombre d'activités qui ont permis de resserrer les liens entre la Chine et le Niger et d'approfondir l'amitié entre les

peuples chinois et nigérien.

Le nouvel an chinois s'approche. 2024 est l'année du dragon dans le zodiaque culturel chinois traditionnel. Le dragon est le seul animal divin du zodiaque chinois, symbolisant la dignité et la puissance, et signifiant la chance et la bonne fortune dans le folklore. Au cours de la nouvelle année, l'Ambassade de Chine au Niger continuera à travailler avec des amis pour promouvoir le développement des relations sino-nigérienne, afin que l'arbre de l'amitié sino-nigérienne s'épanouisse toujours avec des fleurs d'espoir, de prospérité et de bonheur. Nous sommes fermement convaincus que les relations futures entre la Chine et le Niger seront encore plus étroites, que la coopération sera prometteuse et que les perspectives seront plus larges !

Bonne Nouvelle Année chinoise!

Vive l'amitié Chine-Niger!

Education :

Le ministère de l'éducation Nationale doit veiller au bon déroulement de l'année scolaire !

Depuis plus d'une décennie, l'école Nigérienne est dans une situation d'impasse aujourd'hui, la Ministre de l'éducation Nation doit prendre des mesures pour la dépolitisation de l'école pour qu'elle soit l'ascenseur social par l'excellence et remédier à la baisse de niveau continue des élèves. Les résultats des différents examens et concours confirment cette baisse tendancielle de niveau dans tous les cycles.



L'analyse de ces résultats permet aujourd'hui aux autorités en charge de l'éducation d'imposer un changement de comportement des enseignants et surtout des écoles privées qui trichent dans le déroulement de l'année scolaire avec des congés et autres suspensions des cours fantaisistes voir la réduction des heures à partir du second semestre surtout pendant le mois béni de ramadan. Le Gouvernement doit s'évertuer à créer les conditions d'un système éducatif plus performant et mieux à même de répondre aux préoccupations des citoyens.

Les parents d'élèves doivent avec détermination accompagner les actions initiées par l'Etat, et aussi un meilleur

suivi du parcours scolaire de leurs enfants surtout dans les établissements privés. En plus, les syndicats du secteur de l'éducation doivent avoir un sens élevé de responsabilité au vu de leur rôle crucial dans le dialogue social. L'Etat doit aussi louer un partenariat sincère et honnête dans le respect des lois et règlement du Niger. Les enseignants, de leur côté, doivent faire preuve davantage de dévouement dans leur métier et de toujours viser l'excellence.

Enfin, les élèves doivent de prendre

la mesure de l'importance que revêt l'école, car elle constitue le seul moyen pour eux à terme, de s'insérer pleinement dans la vie socio-économique. Eviter d'être instrumentalisé ou manipuler pour des intérêts égoïstes qui mettent en péril la cohésion et le bon déroulement de l'année scolaire et académique. La communauté éducative doit alors se mobiliser davantage qu'elle ne le fait, pour aider le Gouvernement et le CNSP à réussir le pari d'une éducation de qualité pour toutes et pour tous. A cet effet, tous les par-

tenaires de l'école doivent privilégier le dialogue afin de mieux circonscrire les difficultés des uns et des autres, et d'être en mesure d'y apporter les réponses les plus adaptées.

Z S



Hebdomadaire d'informations générales, de réflexions et d'opinions
Société Unipersonnelle à Responsabilité Limitée (SARL) au Capital de Quatre Millions Six Cent Mille (4.600.000) francs CFA
Siège quartier Terminus B.P: 383 Tél : 96 96 97 16
Niamey- République du Niger
RCCM -NI-NIA-2014-B-1594-DU 02 JUIN 2014 - NIF 11 715/S
E-mail: actualite98@yahoo.fr
Site web: www.lactualiteniger.com

Promoteur Directeur Général

Elhadj Omar CISSE

Contacts :

(+227) 96 86 33 33 - 93 86 33 33

E-mail: actualite98@yahoo.fr

Directeur de Publication

Zada Hassane Badjé

Cel: 96 97 64 47

Rédaction: Service Commercial

Zada Hassane Badjé

M. Zabeirou Souley

Modibo Aliou Omar

Dan Mallam

Omar Cissé

& Publicité:

Hassane Djibo

Cél: 96 89 94 84

Infographie

Stanislas

G.BODJRENOU

Tirage :

12 pages 1000 exemplaires sur les presses de LA GIN BP: 383 NY



GROUPE E.G.B.T.P - AOM

B.T.P- COMMERCE GENERAL

B.P: 11 182 Tél (+227) 96 59 52 32- Niamey-Niger

UNE RÉFÉRENCE EN AFRIQUE

LE N°1 EN BTP AU NIGER ET DANS LA SOUS REGION



Agence : ACTUCOM

Nos Prestations

- Bâtiment - Route Bitumée
- Pistes Rurales - Forage - Barrage d'eau
- Aménagement Hydro- Agricole
- Matériaux de construction



Vos Besoins, Notre Priorité !!!